



ASIVJ

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE LA VALLÉE DE JOUX
Conseil intercommunal

Législature 2016-2021

PROCES-VERBAL DE L'ASIVJ n°11

SEANCE DU JEUDI 25.03.2021/20h00

HOTEL DE VILLE DU SENTIER

Présidence : M. Didier Vaucher-de-la-Croix

Présences :

Codir : Sylvie Aubert Brühlmann, Michel Beetschen

Direction de l'EPS : Stephan Naddeo

ASIVJ : Béatrice Kunz, Sophie Matthey, Anna Mongiello, Bertrand Du Bois, Marc Ferrari, Julien Gross, Jean-Luc Lecoultre, Arjen Meijer, Bruno Moutartier, Claude Piazzini, David Piguët, Patrick Reinhardt, Hugues Vuilleumier, Yves Chenaux (boursier)

Excusés : Patrick Berktold, CODIR et Christine Rochat, secrétaire

Absents : Marie-Josèphe Berney, Gaël Berney, Didier Rochat

Le conseil intercommunal accepte à l'unanimité que Sylvie Aubert Brühlmann tienne le procès-verbal en remplacement de la secrétaire.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du 24.11.2020
3. Communications du Comité de direction
 - offre numérique
 - législature 2021-2026
 - secrétaire générale
4. Préavis no1/2021 -comptes 2020
5. Rapport de la commission de gestion
6. ***Acquisition des Affichages numériques frontaux (ANF) : acceptation dépense extraordinaire, ajout au début de la séance***
7. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

Le président demande d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour avant les divers et propositions individuelles :

6. Acquisition des affichages numériques frontaux (ANF) : acceptation dépense extraordinaire

Décision :

Le Conseil accepte l'ordre du jour avec cette modification à l'unanimité.

2. Adoption du PV du 24.11.2020

Décision :

Le procès-verbal du 24 novembre 2020 est adopté avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du Comité de direction (M. Beetschen)

- modifications des statuts

Les communes ont accepté les modifications des statuts de l'ASIVJ en ce mois de mars. On arrive au bout d'une longue procédure.

- offre numérique

La DGEO demande que les classes soient équipées d'affichages numériques frontaux (ANF). Ces installations doivent être réalisées à la charge des communes et/ou des associations scolaires ; pour notre région, il s'agit d'équiper 40 classes, pour un montant de CHF 7'500.- par classe, soit quelque CHF 300'000.- au total ; une partie est la charge des communes.

Le canton s'est engagé à faire une commande groupée pour l'ensemble des établissements ; pour la Vallée de Joux, cela correspond à l'investissement suivant :

2021 : 15 classes

2022 : 16 classes

2023 : 9 classes

Discussion :

B. Kunz demande dans quelles classes on commence l'équipement ? M. Beetschen répond que l'installation commencera dans les classes 1-4P ; au départ, il était prévu de commencer par le secondaire.

D. Piguet précise que les salles 9 -11 sont déjà toutes équipées.

La question des ANF sera reprise au point 6 de l'ordre du jour.

- législature 2021-2026

Dès le 1^{er} juillet 2021 commence une nouvelle législature. L'installation des nouvelles autorités aura lieu le 16 juin 19h30.

- secrétaire générale

Le comité de direction a engagé Mme Astrid Mignot, habitant à Marchissy en tant que nouvelle secrétaire générale. Son rôle sera le suivant :

- Coordination de l'ensemble des prestations de l'ASIVJ
- Lien entre les partenaires : communes, direction, prestataires de services
- Reprise de tâches, qui sont pour le moment assurées par la direction et le secrétariat de l'école ; ces prestations font l'objet d'une convention avec le canton

Son bureau sera en face du secrétariat de l'école.

Discussion :

B. Moutarlier : comment se prennent les décisions, comme l'engagement à 80 %, alors qu'il était prévu 50% ? qui décide ? quand va-t-on décider de la suite ?

C'est comme pour les tableaux numériques... On a mal estimé l'investissement...

M. Beetschen : Il était prévu au budget un poste de secrétaire générale à 50% et un poste d'adjoint administratif entre 40 et 50%. Le CODIR a dû réévaluer le pourcentage d'engagement de la secrétaire générale en fonction des tâches qui lui seront attribuées. L'engagement de l'adjoint se fera que lorsque les besoins seront vraiment clairs.

Concernant le budget, cette année, il ne devrait pas y avoir de dépassement de budget, car Mme Mignot ne prend ses fonctions qu'en mai. Pour les années suivantes, le CODIR doit encore évaluer les besoins comme indiqué ci-dessus et les coûts inhérents. Il faut cependant être conscients que les tâches et les coûts de fonctionnement de l'ASIVJ sont en constante augmentation...

D. Vaucher de la Croix : pour les tableaux numériques, il aurait fallu déposer un préavis, mais l'information est arrivée trop tard.

4. Préavis no1/2021 -comptes 2020

Le président relève que, pour la première fois, le conseil intercommunal a reçu du CODIR un rapport de gestion complet. Il parcourt le rapport et les comptes pour d'éventuelles questions. Aucune question n'est posée.

Discussion :

D. Piguet : le conseil intercommunal avait demandé une comparaison des extraits des conventions primaires et secondaires sur plusieurs années. Pourquoi ne figure-t-elle pas dans les documents remis ?

S. Aubert : Cette comparaison a été réalisée par le boursier et remise au CODIR, qui a lui-même oublié de la transmettre. Elle prie le conseil d'excuser cet oubli. Ce document sera remis aux membres par voie électronique. Elle tient cependant à relever qu'il faut prendre ces chiffres avec toute la prudence nécessaire. La comparaison brute entre les années ne laisse pas apparaître les changements et les événements qui ont influencé lesdits chiffres.

5. Rapport de la commission de gestion

B. Moutarlier fait la lecture du rapport de la commission de gestion, qui a été remis à tous les membres du conseil par voie électronique.

La Commission de Gestion recommande à l'Association Scolaire Intercommunale de la Vallée de Joux d'approuver les comptes 2020 tels que présentés et de donner décharge au CODIR, au boursier et à la commission de gestion pour l'exercice 2020.

Discussion :

Vaucher : est-ce que le nombre d'élèves est en baisse ? S. Naddeo informe qu'une famille avec 9 enfants est partie s'établir à Vallorbe, ce qui bien sûr a une incidence forte sur les chiffres. Il constate cependant le retour d'élèves qui ont été scolarisés en privé ou à la maison, si bien que le nombre d'élèves est plutôt stable.

Décision :

Le conseil intercommunal accepte avec une abstention les recommandations de la commission de gestion, soit :

- Il approuve les comptes 2020 tels que présentés
- Il en donne décharge au CODIR, au boursier et à la commission de gestion pour l'exercice 2020.

6. Acquisition des affichages numériques frontaux (ANF) : acceptation dépense extraordinaire

Comme évoqué dans les communications du président du CODIR, l'ASIVJ et les communes de la Vallée de Joux doivent équiper toutes les salles de classes avec des affichages numériques frontaux (ANF) pour permettre le déploiement de l'éducation numérique dans notre région. Le canton a annoncé ce déploiement au printemps dernier et a précisé en janvier 2021 le processus de déploiement qui commencera à la rentrée d'août 2021. Le CODIR avait prévu cette acquisition sur 2 ans à partir des informations fournies par le Canton, à raison de CHF 2'500.- par ANF. La dépense a été fortement sous-estimée, car la somme indiquée ne comprend pas toute l'infrastructure nécessaire et obligatoire. Une installation par classe est estimée à CHF 7'500.-. Les coûts d'installation électrique et divers coûts liés au démontage sont pris en charge par les propriétaires des bâtiments.

Concrètement, le programme d'installation des ANF pour la Vallée est le suivant :

- 2021 : cycle 1, donc 15 classes
- 2022 : cycle 2, donc 16 classes
- 2023 : reste, donc 9 classes

Le coût de l'acquisition et sa répartition sont estimés de la manière suivante :

	Coût par année			
	2021	2022	2023	Total
ASIVJ	85 500	91 200	51 300	228 000
Commune du Chenit	19 800	25 200	16 200	61 200
Commune du Lieu	3 600	-	-	3 600
Village des Bioux	3 600	3 600	-	7 200
Total coût estimé	112 500	120 000	67 500	300 000

Financement :

- L'ASIVJ propose de financer l'achat des ANF par son budget de fonctionnement
- En 2021, l'ASIVJ n'a pas les moyens d'investir les montants prévus. De plus, elle ne peut emprunter, car elle n'a pas cette compétence, ni de plafond d'endettement le lui permettant.
- Si elle veut équiper les classes selon le programme minimum prévu - équipement en 3 ans, le montant prévu au budget 2021 est dépassé de CHF 35'500.-. Le CODIR demande au Conseil intercommunal d'accepter ce dépassement de budget
- Pour permettre à l'ASIVJ de gérer au mieux ses liquidités, la municipalité de la Commune du Chenit propose d'avancer les montants nécessaires à l'équipement des 11 classes situées sur son territoire, soit un montant de CHF 62'700.-. Un plan de remboursement sera établi.
- L'ASIVJ devra également inscrire au budget de fonctionnement des deux prochaines années des montants correspondants à l'achat de ces affichages numériques frontaux...

Discussion :

D. Piguet : il n'était pas facile de comprendre les démarches de l'Etat ; depuis juin, réception de documents peu clairs... Ce n'est que le 8 janvier de cette année qu'une lettre de Mme C. Amarelle donnait des indications quant la répartition des coûts et demandait d'annoncer le nombre d'ANF nécessaire.

J.-L. Lecoultré : la Commission de gestion s'est penchée longuement sur le problème. La gestion du CODIR n'est pas remise en question, la communication ayant été chaotique. D'ailleurs, la Commune du Chenit va faire une avance de liquidités pour passer ce cap et un plan de remboursement sera fait.

M. Beetschen : Le CODIR tient à s'excuser pour cette précipitation.

A. Mejer : demande que le conseil intercommunal vote sur le dépassement du budget 2021 de CHF 35'500.- demandé par le CODIR.

Décision :

Le conseil intercommunal décide de suivre l'avis de la commission de gestion et accepte le dépassement de budget de l'année 2021 de CHF 35'500.- prévu pour l'acquisition de la première partie des ANF.

S. Naddeo remercie le conseil intercommunal pour l'acceptation de la dépense. En effet, ces acquisitions sont essentielles pour l'éducation des enfants ; la plus grande partie des moyens pédagogiques sont numériques et il s'agit également d'un pas de plus en direction de l'Ecole inclusive 360°.

Divers et propositions individuelles

S. Matthey : le nouveau règlement des transports signale qu'une taxe de CHF 5.- sera perçue par les entreprises de transports en cas d'oubli de son abonnement mobilis. Certains enfants sont têtes à l'air et l'oublient souvent, les parents vont payer une fortune. Pourquoi passer à ce système, alors que les enfants sont connus et qu'il suffirait de faire une remarque.

J. Gross : une taxe a toujours été perçue par Travys.

J.L. Lecoultré : la taxe de CHF 5.- correspond en fait au coût administratif de saisie et de contrôle

B. Kunz : avoir son abonnement avec soi est une règle que l'enfant doit avoir ; une règle de la vie, faut qu'il l'adopte.

D. Piguet : informe de l'ouverture des nouveaux bureaux du PPLS plus spacieux et accessibles au collège neuf, au Brassus. Une psychologue y intervient aussi... l'offre est donc renforcée.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les personnes présentes de leur présence et implication à l'occasion de cette séance qui est la dernière de la législature.

La séance est close à 20h55.

Didier Vaucher-de-la-Croix

Président

Sylvie Aubert Brühlmann

Secrétaire pour cette séance